



DECLARATION PREALABLE au Comité Technique Gendarmerie Nationale du 23 novembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 14 octobre dernier, les organisations syndicales de la police nationale, constituées en intersyndicale, avaient appelé à des rassemblements sur l'ensemble du territoire. Ces rassemblements avaient pour but de dénoncer entre autre, le manque de moyens, les conditions de travail, l'exposition des personnels face à des individus déterminés et extrêmement dangereux. Malheureusement les évènements récents ne peuvent que conforter les forces de police dans leurs constats et revendications.

Le SNAPATSI, avec l'appui de leur représentant du périmètre gendarmerie, était présent à ces rassemblements pour dénoncer les conditions de travail inacceptables, les sous-effectifs, le manque de perspectives de carrière des personnels administratifs et techniques des périmètres de la police et de la gendarmerie.

Ces rassemblements de masse, remarqués par les plus hautes instances de l'État, ont engendré une réunion avec le Président de la République. Le SNAPATSI y était présent, comme l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Police Nationale et des représentants militaires de la gendarmerie.

Seul le SNAPATSI a associé dans son discours au Président de la République, les personnels civils de la gendarmerie, bien trop souvent oubliés au sein de notre institution.

En réponse à toutes les revendications, le Président de la République a annoncé un plan d'ensemble dont les lignes directrices sont entre autres, la revalorisation des carrières dans le cadre de l'application du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », certains aménagements indemnitaires, la refonte de la cotation et des nomenclatures des postes à responsabilités pour assurer des parcours professionnels valorisants. Il a également précisé qu'un plan de substitution des personnels opérationnels par des agents du corps administratif et technique sera renforcé dans un cadre pluriannuel, en ce qui concerne les activités de soutien.

Un cycle de concertation s'ouvrira dans les deux périmètres dès la fin du mois de novembre 2015 et jusqu'à la fin du mois de mars 2016, pour aboutir sur des mesures catégorielles.

De nouveau ce début de semaine, le Président de la République annonce le renforcement des effectifs des forces de police.

Le SNAPATSI demande à participer à toutes les réunions, organisées dans le cadre du cycle de concertation, qui auront une incidence si minime soit-elle sur les personnels administratifs et techniques de la gendarmerie.

L'exemple de la restructuration de la spécialité des imprimeurs de labeur est l'illustration que les transformations de poste des militaires ne doit pas se faire de façon unilatérale. Les statuts impactés sont des statuts communs du ministère de l'intérieur, impactant les trois périmètres, nous devons le rappeler.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration liminaire soit annexée au procès-verbal de la séance.